



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL SPECIAL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N°01/2017 du 3 janvier 2017

Adresse de la préfecture : Place de la préfecture – CS 80119 – 89016 Auxerre cedex – tél standard : 03 86 72 79 89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél standard : 03 86 34 92 00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue du général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél standard : 03 86 83 95 20

RAA n°01/2017 du 3 janvier 2017

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

---00000---

S O M M A I R E

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – *Unité départementale de l'Yonne***

	03/01/2017	Décision relative à l'intérim des sections 01 et 11 de l'unité de contrôle du département de l'Yonne	3
	03/01/2017	Décision relative à l'organisation des pouvoirs de décisions des inspecteurs du travail dans le département de l'Yonne	3

**Décision du 3 janvier 2017
relative à l'intérim des sections 01 et 11 de l'unité de contrôle
du département de l'Yonne**

Article 1 :

Par dérogation à l'article 1 de la décision du 19 décembre 2016 relative à l'affectation des agents de contrôle dans le département de l'Yonne, l'intérim de la section 01 est assuré par Madame Nora VERGNAC, contrôleur du travail, jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2 :

Par dérogation à l'article 1 de la décision du 19 décembre 2016 relative à l'affectation des agents de contrôle dans le département de l'Yonne, l'intérim de la section 11 est assuré par Monsieur Nicolas LADU, inspecteur du travail, jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des Actes Administratifs du département de l'Yonne.

Article 4 :

Le responsable de l'Unité départementale de l'Yonne de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'application de cette décision, entrant en vigueur le 9 janvier 2017.

La responsable de l'Unité de Contrôle
par subdélégation,
Florence LAMESA

**Décision du 3 janvier 2017
relative à l'organisation
des pouvoirs de décisions des inspecteurs du travail dans le département de l'Yonne**

Article 1 :

Par dérogation à l'article 1 de la décision du 19 décembre 2016 relative à l'organisation des pouvoirs de décision des inspecteurs du travail dans le département de l'Yonne, l'ensemble des décisions sur pouvoirs propres attribuées par le code du travail, à un inspecteur du travail, sont confiées, pour les sections sur lesquelles sont affectées un contrôleur du travail, à :

Unité de contrôle n°1 :

- pour la section 01, à Madame Nathalie JUST, inspecteur du travail de la section 02
- pour la section 11, à Monsieur Nicolas LADU, inspecteur du travail de la section 07

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des Actes Administratifs du département de l'Yonne.

Article 3 :

Le responsable de l'UT de l'Yonne de la DIRECCTE Bourgogne est chargé de l'application de cette décision, entrant en vigueur le 9 janvier 2017 et jusqu'au 31 juillet 2017.

La responsable de l'Unité de Contrôle de l'Unité
Territoriale de l'Yonne, par subdélégation,
Florence LAMESA.